

Ecole primaire
Conseil d'école n°1 du 23 novembre 2018
En attente d'approbation

Présents :

Mme Isabelle Marlinge	Directrice de l'école primaire
Mme Marie-Pierre Leclere-Guillomo	Chef d'établissement du GS Jacques Majorelle
Mme Stéphanie Richoux	Enseignante PSMSA
Mme Julie Capitaine	Enseignante GSB
Mme Sonia Castillo	Enseignante CPA
Mme Cécile Jamme	Enseignante CE1B
Mme Nathalie Sismondini	Enseignante CE2B
Mr Katia Moulai Dieng	Enseignante CM1A
Mme Salima Dahbi	Enseignante CM2A
Mr Said Idchabani	Enseignant d'arabe (CE1 à CM2)
Mme Zineb Ousbaa	Enseignante d'anglais (PSMS à CM2)
Mme Rime El Haddad	Représentante élue de parents d'élèves APE (PSMS)
Mr Badraddine El Alaoui	Représentant élu de parents d'élèves APE (GS)
Mme Selma Kadiri Hassani-Amarouch	Représentante élue de parents d'élèves APE (CP)
Mr Younes Squalli Houssini	Représentant élu de parents d'élèves APE (CE1)
Mr Mohamed Nait M'Barek	Représentant élu de parents d'élèves APE (CE2)
Mr Mohamed Jalil Diouri	Représentant élu de parents d'élèves APE (CM1)
Mr Larbi Bardach	Représentant élu de parents d'élèves APE (CM2)

Invité :

Mr El Goräi	Président de l'APE
-------------	--------------------

Excusées :

Mme Anne Simon	Inspectrice de l'Education Nationale
Mme Nezha Benmbarek	Gestionnaire du GS Jacques Majorelle

Madame Marlinge, Directrice, remercie les personnes présentes à ce premier Conseil d'Ecole de l'année scolaire et ouvre la séance.

I – Questions d'ordre statutaire

1 – Désignation des secrétaires de séance

Madame Cécile Jamme, enseignante, et Madame Rime El Haddad, représentante de parents d'élèves, seront secrétaires de séance.

2 - Présentation du rôle du conseil d'école

Conformément à la réglementation française, un conseil d'école est instauré dans tous les établissements qui comprennent un enseignement du 1^{er} degré placé sous la responsabilité d'un directeur d'école. Le Conseil d'école, qui se réunit fois par an, est

constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres. Il a une mission générale d'instruction des questions concernant spécifiquement le 1^{er} degré. Il est un espace de discussion qui permet de donner tout avis et suggestion sur les questions relatives à la vie de l'école.

3 - Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2018

Le PV du Conseil d'école du 20 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

4- Adoption des questions diverses envoyées par les parents représentants

- Souhait d'élargir la pause-déjeuner à deux heures, soit de 12h30 à 14h30 comme à l'école Renoir
- Prévoir des activités à l'école après 16h30
- Remplacement de la bibliothécaire (dans les infos données)
- Sortie de l'école des CP, CE1 et CE2 qui nécessite une meilleure organisation
- Etat des toilettes : propreté, papier hygiénique, odeurs nauséabondes, toilettes cassées,
- Différences flagrantes de méthodes de travail chez les enseignants d'un même niveau avec quantité de devoirs inégales : inexistantes chez l'un et nombreux chez l'autre
- Demande de certains parents d'enfants inscrits au panier-repas à entrer dans l'école entre 12h30 et 14h

Ces questions seront traitées au fur et à mesure du déroulé de la réunion.

5 - Règlement intérieur:

Dans un souci de cohérence du réseau, les établissements de l'OSUI ont adopté l'an dernier un règlement scolaire identique. Ce règlement a été présenté en juillet lors du dernier conseil d'établissement et les informations spécifiques au 1^{er} degré ont été ajoutées pour le présenter au conseil d'école. Il sera mis en ligne sur le site de l'établissement.

II - Questions d'ordre pédagogique

1 - Bilan de rentrée scolaire

a) Les effectifs 2018-2019

L'effectif global de l'école primaire est actuellement de 403 élèves pour 14 classes de la PS au CM2. 69 nouveaux élèves ont été admis cette année ce qui représente 17.12% de l'effectif global du 1^{er} degré :

10 en PS - 30 en MS - 14 en GS - 3 en CP - 4 en CE1 - 3 en CE2 - 3 en CM1 - 2 en CM2

Toutes les fratries ayant demandé une entrée à partir de la MS ont été acceptées cette année.

L'école compte :

- 193 garçons pour 210 filles

- 31 élèves français dont 16 bi-nationaux, 362 élèves marocains, 10 élèves d'autres nationalités (étrangers tiers).

b) Structure de l'école primaire

L'école primaire est cylindrée avec 2 classes par niveau scolaire soit 14 classes de la PS au CM2

Maternelle : 4 classes de la PSMS à la GS

L'établissement est satisfait de pouvoir proposer des places en PS réservées aux fratries de l'école mais il est rappelé que l'école ne peut accepter en classe des élèves qui ne seraient pas encore propres.

Elémentaire : 10 classes du CP au CM2

Cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux : du CP au CE2

Cycle 3, cycle de consolidation : CM1 et CM2 (La dernière année du Cycle 3, la classe de 6^{ème}, relève du Secondaire)

L'équipe du primaire est composée de 27 personnes : 18 enseignants de français, d'arabe,

d'anglais, 4 Asem, 1 secrétaire, 1 animatrice de BCD, 2 personnels de service et la Directrice

Nouveaux personnels de l'école:

Messieurs Said Idchabani et Abdennour Leassafri, enseignants d'arabe détachés du ministère marocain, enseignent dans les classes du CE1 au CM2.

Madame Zineb Ousbaa, enseignante d'anglais, enseigne dans toutes les classes de l'école.

Mademoiselle Chaima El Messaoudi enseigne en GSA.

Madame Salima Dahbi enseigne en CM2A

Madame Muriel El Idrissi enseigne en CM2B.

Madame Géraldine Van de Werve remplace Madame Sarah Bennouna actuellement en congé de maternité.

Madame Saida Bellahrach remplace Madame Sanaa Mengat, animatrice en BCD et en disponibilité jusque la fin de l'année scolaire (*question des parents*).

3 nouveaux enseignants seront formés pour assurer les remplacements des enseignants en cas d'absence.

c) Horaires hebdomadaires et les programmes

Pour rappel, en France, les élèves ont 24 heures d'enseignement hebdomadaire dont 1h30 pour l'enseignement d'une langue vivante du CP au CM2 + 1h hebdomadaire d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) qui peuvent concerner tous les enfants avec l'accord des parents. A l'étranger, les dispositions horaires des écoles françaises sont souvent différentes et inhérentes au projet pédagogique lié aux langues enseignées. Dans le 1^{er} degré, les temps de récréation sont des temps d'enseignement et leurs durées sont déduites des différents domaines scolaires. A la rentrée scolaire, l'organisation des récréations a été modifiée en élémentaire avec la mise en place de deux récréations successives le matin : de 10h15 à 10h30 pour les élèves du cycle 2 et de 10h30 à 10h45 pour les élèves du cycle 3. Cette nouvelle organisation donne toute satisfaction car elle permet une surveillance plus effective des élèves bien moins nombreux dans la cour. Moins d'accidents ou de conflits ont été notés.

A Majorelle :

Nos élèves travaillent de 26h à 28h hebdomadaires selon les niveaux scolaires (3h d'arabe jusqu'au CP et 5h d'arabe du CE1 au CM2). Ils reçoivent un enseignement conforme aux programmes d'enseignement français et basé sur les nouveaux programmes de 2015 pour l'école maternelle et de 2016 pour les classes élémentaires.

Pour la 3^{ème} année, l'enseignement de l'anglais est assuré sur tous nos niveaux scolaires. L'objectif est de valider au minima en fin de CM2 le niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

L'enseignement de l'arabe est assuré par trois enseignants. Le programme suivi est élaboré par le Centre d'Etudes Arabes (CEA) qui est un service de l'Ambassade de France dont la vocation est de gérer en concertation avec le ministère marocain de l'éducation l'enseignement de la langue et de la culture arabes dans les établissements français au Maroc (programmes scolaires, manuels, formation des enseignants...). Il dépend administrativement du SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc). L'objectif pédagogique est de permettre à nos élèves d'accéder en fin de CM2 au niveau A2 du CECRL.

A Majorelle, le choix a été fait d'organiser ces cours de langues de façon à pouvoir répondre au mieux aux besoins de nos élèves avec des séances collectives, des séances en demi-groupes de 45mn et des séances ponctuelles en co-enseignement avec l'enseignant français de la classe pour répondre à un besoin pédagogique. L'établissement a également fait le choix de permettre un travail par compétences à raison d'une heure par semaine du CE1 au CM2.

En CE1 : 2 enseignants / une classe.

Du CE2 au CM2 : 3 enseignants / 2 classes. Intervention de Mariama Fikrat et Madame El

Khabous. Ces groupes évoluent dans l'année en fonction des besoins et des progrès des élèves.

Mise en place des classes internationales

Depuis cette rentrée scolaire, tous les établissements de l'OSUI ont adopté un nouveau dispositif linguistique de Classes Internationales pour amener les élèves vers une éducation plurilingue.

L'objectif est de créer tout au long du cursus des habitudes de pratiques langagières et de pensée en plusieurs langues en proposant un bilinguisme français/arabe renforcé et un enseignement de l'anglais dès la PS. Cette année, ce sont nos deux classes de PSMS qui sont entrées dans le dispositif CI avec 1h30 d'anglais en plus de l'horaire d'arabe. Chaque année, un niveau supplémentaire sera concerné.

A Majorelle, nous avons fait le choix d'un cursus avec une priorité horaire à l'arabe suite aux attentes entendues des parents. Notre objectif sera de rendre la langue arabe attractive et de permettre à nos élèves du 1^{er} degré d'atteindre ainsi un niveau B1 en arabe en fin de cycle 3 (soit fin de 6^{ème}) et A2 en anglais. Ce choix linguistique sans augmentation du temps de scolarité des élèves aura pour conséquence la mise en place d'activités pédagogiques du programme scolaire français en langue (arabe et/ou anglais) avec un travail en co-enseignement FR/AR ou FR/AN. On parle de DNL (Discipline non linguistique) ou EMILE (Enseignement de Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère). C'est déjà le cas pour l'anglais cette année en PSMS (1h de co-enseignement). Tout le travail sur l'appropriation des langues a déjà été fait à l'OSUI dans le cadre des Classes 3 Langues et l'équipe de Majorelle pourra s'appuyer sur l'expertise des conseillers pédagogiques.

Il est également rappelé que nos élèves suivent le cursus scolaire français et que l'enseignement dispensé en arabe ne peut être similaire aux cours dispensés dans une école marocaine. Les cours particuliers donnés par les parents à la maison ne correspondent pas forcément à ce que les enseignants d'arabe attendent de nos élèves et peuvent au contraire leur porter préjudice.

Question des parents : « *Souhait d'élargir la pause-déjeuner à deux heures, soit de 12h30 à 14h30* »

Cette question a déjà été posée et nous savons qu'elle répond à une vraie problématique de certaines familles mais cette augmentation du temps de pause méridienne aurait un impact négatif sur les horaires du collège en obligeant les élèves à terminer 15 mn plus tard alors que leurs horaires sont déjà chargés.

En mai dernier, le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France a demandé aux établissements de l'OSUI et de l'AEFE de modifier les horaires scolaires du primaire pour se rapprocher des horaires français (3h par demi-journée et pause méridienne de 1h30). Il a également été demandé de supprimer les deux heures consécutives d'arabe de l'après-midi pour les répartir sur la semaine 3 x 1h ou 5 x 1h et de décaler les horaires d'entrée du matin pour permettre une arrivée plus tardive le matin. Le conseiller culturel adjoint en charge de l'enseignement français au Maroc a fixé le calendrier de ces modifications:

- à la rentrée 2018 pour les horaires d'entrée et la réduction du temps de pause méridienne.
- à la rentrée 2019 pour la répartition modifiant les rythmes scolaires quotidiens pour la rentrée 2019.

A Majorelle, nous n'avons pas eu à modifier les horaires d'entrée car nos élèves commencent à 8h30 ni à modifier le temps de pause méridienne car nous avons 1h45 au lieu des 2h. D'autre part, nous avons actuellement 130 élèves (contrairement à 70 l'an dernier) qui restent à l'école le midi pour le panier-repas. Cette possibilité de laisser les enfants à l'école permet aux familles

d'éviter les AR mais n'est pas sans difficulté pour l'APE qui organise cet accueil et gère les animateurs.

d) Evaluations et bulletins

En maternelle, un cahier de suivi des progrès de l'élève est communiqué aux parents pour qu'ils prennent connaissance de l'évolution de leurs enfants et en fin de Grande Section, un document officiel, bilan des acquis de maternelle, est communiqué aux parents et ajouté au dossier scolaire.

Du CP au CM2, des bilans réguliers sont faits par les enseignants pour évaluer le niveau de compétences des élèves. Nous utilisons le logiciel Pronote déjà utilisé en Secondaire pour renseigner les bulletins qui sont envoyés par mail aux parents.

Comme l'an dernier, les parents des classes élémentaires seront reçus en fin de période pour faire un point au moment de l'envoi des bulletins. La date a été fixée au samedi 15 décembre matin.

Les parents de maternelle seront reçus le samedi 2 février.

2 - Suivi des élèves

a) Evaluations diagnostiques

Cette année, des protocoles d'évaluation nous ont été envoyés par le service de l'Inspection pédagogique : En CP et CE1, il s'agissait d'évaluations nationales.

En CE2, il s'agissait d'évaluations préparées par l'équipe de notre Inspectrice pédagogique à Rabat. Ces évaluations ont été passées en septembre.

Les résultats des CE2 ont été envoyés à Rabat et les enseignants les analyseront en conseil de cycle 2 pour mettre en place les adaptations nécessaires en direction des élèves les plus fragiles.

b) Suivi des élèves à besoins particuliers

Volet pédagogique : En cas de difficultés scolaires rencontrées par un élève, une réunion appelée « Equipe éducative » est mise en place. Elle permet aux parents, enseignants, spécialistes éventuels de se rencontrer pour discuter de la situation et envisager le type d'aide nécessaire. A ce jour, 10 équipes éducatives ont eu lieu et 3 sont encore programmées avant les vacances.

Le PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) permet de coordonner des actions pour apporter une réponse efficace à la prise en charge de difficultés ponctuelles rencontrées dans l'acquisition des connaissances et des compétences du socle commun. Dès que les enseignants repèrent qu'un enfant a une fragilité importante, ils mettent en place un PPRE pour une durée précise et le font valider par les parents et l'élève.

Le PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou des troubles des apprentissages (Dyslexie, Dysorthographe, Dyspraxie, Troubles fonctionnels de l'attention...) signalés par un spécialiste et pour lesquels des aménagements et adaptations scolaires sont nécessaires. Le PAP est un document normalisé élaboré par le Ministère de l'Education Nationale et qui présente les adaptations mises en place. IL est réactualisé chaque année. Dix élèves sont concernés à ce jour.

Un PAP peut également être mis en place pour les élèves à haut potentiel intellectuel qui présente parfois un profil particulier. Un test Wisc permet de contraindre le profil de l'enfant et de savoir quelles adaptations proposer. Dans ce cas, on l'appelle **Pap Eip**.

Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) est en lien avec une reconnaissance de situation de handicap. En France, le PPS est élaboré à la demande des parents par la Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap mais au Maroc, une

équipe pluridisciplinaire se réunit fin novembre à Rabat pour étudier les demandes envoyées par les établissements français. En cas de besoin d'une AVS, le financement est assuré par les familles. Un élève est actuellement concerné en CM2.

L'école propose également de prendre les enfants en soutien sur les temps de **l'APC** (Activités pédagogiques complémentaires) qui sont ici utilisés pour l'aide aux enfants en difficulté à raison d'une heure par semaine. Cette APC a lieu pendant le temps scolaire et est assurée par un enseignant déchargé de classe pendant l'enseignement de l'arabe. Différentes modalités sont possibles :

- Activités menées en dehors de la classe avec un petit groupe d'élèves
- Activités menées en classe et en co-enseignement avec l'enseignant

Volet médical :

Le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est un protocole qui concerne les enfants ayant une situation médicale nécessitant une attention particulière : allergies alimentaires, diabète, maladies chroniques... et un certificat médical est indispensable à sa mise en place. Un mail a été envoyé à toutes les familles pour leur demander de signaler leur besoin et cinq élèves sont actuellement concernés.

c) Absentéisme scolaire et retards

Le pourcentage d'absents s'est élevé à 3.26% en septembre. Très peu de retards d'élèves cette année.

3 - Projets et actions pédagogiques en lien avec le projet d'établissement

Le projet pédagogique de l'école s'inscrit dans le projet d'établissement et regroupe les actions propres aux classes du primaire. De nombreux projets pédagogiques de classe, de niveau, de cycle, d'école ou inter-degrés sont élaborés par les enseignants et permettent ainsi de travailler les compétences du socle commun de connaissances de compétences et de culture et sont en lien avec les Parcours d'élèves.

Madame Marlinge remercie les enseignants pour leur investissement pédagogique.

Quelques grands projets ont déjà ponctué ou vont ponctuer la vie de l'établissement:

- La journée internationale de la Paix qui a eu lieu le 21 septembre
- La Fête d'Achoura qui a eu lieu le mercredi 26 septembre avec la participation financière de l'APE et l'aide à l'organisation pour la venue des intervenants extérieurs (henné, musiciens et acrobates)
- « Silence, on lit » qui a eu lieu la 1^{ère} semaine d'octobre. Grand succès et demande des enfants de le renouveler.
- Elections des délégués de classe qui a permis de travailler en EMC sur la démocratie à l'école
- La Journée internationale de la langue arabe le 18 décembre
- La Semaine des sciences qui aura lieu la semaine du 11 février
- La Semaine des langues qui aura lieu la semaine du 18 mars

D'autres projets de classes ou de niveaux sont ou seront mis en place au cours de l'année:

- La permaculture (4^{ème} année) qui concerne les 4 classes de maternelle et les deux classes de CE1 à raison de 2 séances mensuelles avec des intervenants extérieurs et un travail pédagogique interdisciplinaire mené en classe.
- En maternelle, ce sont des projets par période qui concernent les 4 classes : Médinati en période 2 (projet interdegrés GS/5^{ème}), Les Sciences en période 3, les 5 sens en période 4 et le carnaval des parents en période 5 (thème : la nature, la faune et la flore). Madame Marlinge remercie les parents sans lesquels ces projets ne pourraient voir le jour car ils interviennent régulièrement sur des ateliers pendant le temps scolaire.

- Les élèves de PSMSB sont allés en sortie au jardin Majorelle et ont travaillé sur le plan et le repérage
- Les classes de PSMSA, CPA et CPB participent à un projet annuel de création de marionnettes dans le cadre des classes culturelles numériques proposées par la MLF.
- La classe de PSMSA s'est inscrite pour un concours plurilingue de réalisation d'un Kamishibai sur le thème « De ma fenêtre vers le monde »
- Les 4 classes de CP et CM1 participeront à Séquence Jeunes qui permet aux élèves d'assister à une ou deux films à l'institut français avec une exploitation pédagogique en classe avant et après la projection.
- Les deux classes de CE1 partiront 3 jours / 2 nuits à Terres d'Amanar en mars prochain. Les accords de principe des parents ont été obtenus et une réunion d'information est programmée demain mercredi à 18h.
- Les deux classes de CE2 travaillent également sur un important projet éco-citoyen avec le parc national du Toubkal. Plusieurs actions sont prévues : visites de la pépinière forestière et de l'écomusée du Toubkal, randonnée d'une journée sur le circuit vert de Tamadote, partage de connaissances par les élèves de 3^{ème} après leur séjour à l'Oukaimeden et pour terminer et associer les familles de l'école, proposer une journée de collecte des déchets dans la forêt d'Ait Lqaq. Cette journée aurait lieu un samedi ou un dimanche d'avril.
- Les deux classes de CM2 vont travailler sur des projets inter-degrés : défi lecture CM2/6ème et concours A1 Team Challenge avec les enseignants de français et d'anglais du second degré.
- La convention de droits de l'enfant du 20 novembre 1989 sera également l'occasion d'un travail dans les classes des cycles 2 et 3 car il en est fait mention dans les nouveaux programmes d'EMC présentés cet été.
- A noter également que 5 classes (CE1B, CE2A et B et CM2A et B) sont allées à l'Institut français voir gratuitement le film « Dilili à Paris ». Les thèmes abordés dans ce film sont en lien avec le programme scolaire des classes de l'élémentaire d'où le fort intérêt qu'ont eu nos enseignants à aller voir cette projection. La problématique du transport nous a obligées à ne sélectionner que 5 classes sur les 9 qui le souhaitaient.

Plusieurs projets ont été proposés par l'OSUI et acceptés par les enseignants :

- Les deux classes de CE2 vont participer au projet plurilingue « Lecture à haute voix » qui permettra aux enfants de s'entraîner à lire à haute voix en français, en arabe et en anglais. Une sélection sera faite et une rencontre inter-écoles est prévue en juin prochain à Al Jadida.
- La classe de CM1B participera aux rencontres de chorale OSUI qui auront lieu à Bouskoura les 25, 26 et 27 mars et rassembleront des élèves de cycle 3 de tous les établissements. Une information précise sera donnée en novembre aux familles car les enfants devront faire le déplacement et seront hébergés dans les familles des élèves de Bouskoura.
- Les élèves du CM1B participeront à un concours « Bizarre words à la carte » avec un projet de création d'une production originale bilingue (mots français utilisés en anglais)
- Les deux classes de CM2 créeront un album numérique d'expressions idiomatiques en 3 langues.
- La classe de CM1A écrira un abécédaire en 3 langues sur les émotions
- La classe de CE1A participera en janvier à la réalisation d'un film plurilingue « Dessine-moi ton école » avec toutes les écoles de l'OSUI.

Volet sportif : Les classes de CE2 et de CM2 sont actuellement en cycle natation. Les classes de GS et de CP iront au printemps. La natation est au programme des écoles primaires.

4 - Formation Continue :

Comme dans chaque zone géographique, un plan de formation continue annuel est élaboré pour les personnels des établissements français. Le Maroc représente une zone à lui seul en raison du grand nombre d'écoles françaises et les stages ont souvent lieu à Casablanca ou Rabat. Cette année, 19 formations seront suivies par le personnel du 1^{er} degré.

Question des parents : « Sortie de l'école des CP, CE1 et CE2 au portail de droite qui nécessite une meilleure organisation »:

Cette nouvelle organisation a été mise en place pour éviter les croisements de classes dans la cour au moment de la sortie. Si des difficultés ont été remarquées en début d'année avant la mise en place de la garderie et du panier-repas, les élèves de ces six classes sortent actuellement en moins de 4 minutes et sont amenés au portail central quand les familles sont en retard. Les parents regrettent toutefois le manque de place devant le portail, notamment en raison de véhicules qui stationnent, notamment devant le portail « pompiers ». Madame Leclère-Guillomo informe les parents qu'elle est intervenue auprès des autorités municipales pour obtenir un passage piéton mais cette demande est actuellement restée sans réponse. Elle demande aux parents de faire preuve de civisme au volant et d'utiliser les parkings à proximité.

Question des parents : « Différences flagrantes de méthodes de travail chez les enseignants d'un même niveau avec quantité de devoirs inégales : inexistantes chez l'un et nombreux chez l'autre »

Madame Marlinge rappelle que les enseignants peuvent tout à fait faire des choix pédagogiques différents pour assurer l'enseignement d'un même programme scolaire. Il est également rappelé que les devoirs écrits à la maison sont interdits par le ministère de l'éducation nationale français et sont souvent donnés pour répondre à la demande des parents pour être un moment d'échanges. Ils ne doivent pas être des moments d'apprentissages.

III – Questions d'ordre matériel ou financier

1 – Travaux et équipements

De nombreux travaux d'envergure ont été menés dans l'école depuis juillet dernier :

- Refonte de toutes les canalisations de plomberie et de celles des toilettes (chasse d'eau, robinets)
- Peinture des façades extérieures (coursives)
- Remise en état des huisseries en aluminium avec la pose de raidisseurs dans les murs de toutes les salles
- Peinture de 8 salles (CE2 – CM1 – CM2 – Salle d'arabe – cuisine ASEM)
- Peinture des bureaux du secrétariat et de la direction de l'école
- Achat d'une classe mobile de 16 tablettes. Des applications doivent encore être installées pour que les enseignants puissent en faire une utilisation pédagogique.
- Achat de tables et chaises pour les deux classes de CM2
- Remplacement de certains tableaux blancs

Questions des parents : « Etat des toilettes : propreté, papier hygiénique, odeurs nauséabondes, toilettes cassées... »

Les odeurs sont la conséquence de problèmes techniques anciens. La pression de l'eau très faible entraîne actuellement un mauvais fonctionnement des chasses d'eau. Une étude est actuellement en cours pour trouver une solution qui ne soit pas trop onéreuse. Un rappel sera également fait aux élèves pour leur rappeler de ne pas jouer avec le papier-toilettes et de veiller à la propreté des toilettes.

2 – Hygiène et sécurité

Un exercice d'évacuation a été réalisé hier, lundi 22 octobre et le regroupement de tous les élèves du groupe scolaire s'est fait en moins de 5 minutes.

IV - Questions liées aux activités des associations de l'école

1 - Association des parents d'élèves

Monsieur El Goraï, président de l'Association des Parents d'élèves qui gère le panier-repas, la garderie et l'étude, prend la parole pour parler de la situation actuelle et répondre aux questions. L'école accueille cette année près de 130 élèves (70 l'an dernier) au panier-repas ce qui entraîne des difficultés importantes d'organisation. Une troisième salle a été mise à disposition par le groupe scolaire dans le préfabriqué pour accueillir les enfants de maternelle qui sont très nombreux et deux rotations d'élèves sont organisées pour les élèves du CP au CM2 dans les deux autres salles. Les conditions d'accueil ne sont donc pas satisfaisantes et un appel sera envoyé aux parents pour que ceux qui peuvent venir chercher leurs enfants le midi les désinscrivent du panier-repas. L'idéal serait de ne pas dépasser le nombre de 90.

La solution serait de demander des justificatifs d'emploi aux parents mais l'APE préfère faire appel au civisme des familles pour l'année scolaire en cours.

La mise en place des critères sera repensée pour l'an prochain afin de ne plus avoir à faire face à cette situation.

Question des parents : « Demande de certains parents d'enfants de PSMS inscrits au panier-repas à entrer dans l'école entre midi et 14h »

L'APE avait en effet proposé aux parents de venir assister de temps en temps au panier-repas mais si les parents de PSMS qui font cette demande sont libres le midi, il serait préférable que leurs enfants rentrent déjeuner à la maison.

Il est rappelé que les parents peuvent assister à titre exceptionnel au panier-repas, en faisant la demande écrite à l'avance auprès de l'APE qui transmettra à la direction de l'école.

Question des parents : « Est-il possible de prévoir des activités extra-scolaires après l'école ? »

L'école ne peut organiser des activités péri-scolaires qui ne peuvent l'être que par une association. L'APE organise déjà la garderie avec différents jeux proposés aux enfants et les devoirs surveillés qui concernent une vingtaine d'élèves mais une étude peut être menée pour répondre à la demande des parents.

2 - Coopérative scolaire

Cette association prend en charge la création et la vente du calendrier vendu aux parents et l'organisation des photos de classe. Le solde actuel disponible est de 3 496,06 Dhs.

3 - USEP

L'association sportive USEP Maroc est actuellement en refondation et nous sommes toujours dans l'attente de savoir si le semi-marathon et les Ovalides seront organisés. Pour le moment, les licences USEP n'ont pas été reprises et il n'y aura pas de délégués USEP à l'école. Les enseignants de Renoir et de Majorelle qui souhaitent organiser des rencontres inter-écoles dans le cadre de l'USEP pourront toutefois continuer à le faire mais l'école aura la charge financière des transports.

Madame Marlinge remercie les membres présents et clôt la réunion à 20h45.

Madame Isabelle Marlinge
Directrice

Mesdames Rime El Haddad et Cécile Jamme
Secrétaires de séance